

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROGRAMMATION LEADER

Gallargues-Le-Montueux

Vendredi 16 mai 2025

Ordre du jour

1. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027
2. Notation d'un nouveau projet pour avis d'opportunité : aménagement d'une aire de services pour vélos – Commune d'Aigues-Mortes
3. Vote de programmation de l'animation 2023-2024 du GAL Vidourle Camargue ;
4. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027.
5. Points divers

Date de convocation : 06/05/2025

Membres en exercice : 20 titulaires et 20 suppléants

Membres votants : votes exprimés 12/20 en début de séance

La règle du double quorum est respectée : quorum général et aucun groupe d'intérêt n'est majoritaire.

L'an deux mille vingt-cinq, le seize mai, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

PRÉSENTS :

Collège des élus publics (4/8) : Pierre MARTINEZ, Katy GUYOT, Olivier PENIN et Marielle NEPOTY (1 voix), François GRANIER ;

Collège des acteurs socio-économiques (3/7) : Christian BOURDON, Valérien PITARCH, Monique BOISSEREN et Robert LEFORT (1 voix) ;

Collège des citoyens et de la société civile (5/5) : Stephan JANNEZ, Thomas KREISER, Claude CONSTANT, Daniel REMY et Nathalie VAUCHERET.

INVITÉS TECHNIQUES :

ÉQUIPE DU GAL : Maxime CHARLIER, Aude FAYE, Adrien MONTIZON

EXCUSÉS :

Collège des élus publics : Francine CHALMETON, Philippe GRAS, Thierry AGNEL, Isabelle DE MONTGOLFIER, Laurence BARDUCA-FAUQUET ;

Collège des acteurs socio-économiques : Virginie PONTILLO, Aurélie PUIG-CASTRO, Gérard GALET, Denis VERDIER ;

Collège des citoyens et de la société civile : Frédéric FONTVIEILLE, Laure EMERY, Gisèle OLLIVIER ;

Le président Pierre MARTINEZ salue l'ensemble des membres du GAL présents et engage le comité de programmation en rappelant l'ordre du jour. Il accueille une nouvelle membre Aurélie PUIG-CASTRO, déléguée auprès du GAL par la Chambre d'Agriculture du Gard, et remercie Nathalie BRUEL pour sa participation.

1. Point sur la consommation prévisionnelle de l'enveloppe 2023-2027

Maxime CHARLIER, directeur du PETR, présente l'avancée de la programmation 2023-2027 : 34 projets ont été sélectionnés à la suite d'avis d'opportunité favorables, soient 791 198 € d'aide aux projets. Cela représente 86 % de l'enveloppe dédiée aux projets d'un million d'euros.

Les fiches-actions 1 et 2, respectivement sur le cadre de vie et le développement économique, sont très sollicitées. Alors que la première affiche un crédit restant de 75 000 €, la seconde est à ce jour épuisée (sous réserve que les projets sélectionnés se confirment).

Au 16 mai 2025, 24 dossiers de demande d'aide ont été déposés sur la plateforme Europac, soit 508 775 €.

La liste des projets sélectionnés et déposés vous est transmise en annexe.

2. Notation d'un nouveau projet pour avis d'opportunité : aménagement d'une aire de services pour vélos – Commune d'Aigues-Mortes

Conformément au règlement intérieur du GAL, le porteur de projets candidat à l'aide du dispositif LEADER présente son projet aux membres du comité de programmation pour recevoir un avis d'opportunité à constituer un dossier de demande d'aide.

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE SERVICES POUR VÉLOS – Commune d'Aigues-Mortes

Présentation par Marielle Nepoty, adjointe au Maire et Victor Tirat, chef de projet

CALENDRIER : 2ème trimestre 2026

RESULTATS ATTENDUS :

Dans la continuité de l'aménagement paysager de la parcelle, la commune installera les équipements suivants pour l'aire de services vélo : un abri vélo de 40 places, des arceaux vélo en bois, une station de réparation et de gonflage et des tables de pique-nique et bancs en bois.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MONTANT HT	PLAN DE FINANCEMENT	MONTANT
Abri vélo (40 places)	55 000 €	ALVEOLE+ (espéré)	12% 10 400 €
Arceaux vélo en bois	2 100 €	Aide LEADER	46% 40 000 €
Station de réparation	2 000 €	Autofinancement	42% 36 700 €
Tables de pique-nique en bois	25 000 €		
Bancs en bois	3 000 €		
Assiette LEADER	87 100 €	TOTAL	100% 87 100 €
		<input checked="" type="checkbox"/> Plafond public et OQDP : 40 000€ FEADER	

Remarques en séance : Suite de la suggestion d'Olivier PENIN, les membres du comité ont souhaité ajouter un point au projet sur le critère d'exemplarité « impact économique ». En effet, l'apport d'une solution de stationnement de vélos sécurisée est un facteur clé pour permettre aux cyclotouristes de venir consommer dans les commerces de la ville. Le bois utilisé pour les équipements sera local dans la mesure du possible étant donnée la salinité du site. Un partenariat pourrait être envisagé avec des entreprises de location de vélo à proximité.

Il est procédé au vote de la grille de sélection du projet avec une note de 8/10	Pour :	12
---	--------	----

Marielle NEPOTY ne prend pas part au vote	Abstention :	0
	Contre :	0

3. Vote de programmation de l'animation 2023-2024 du GAL Vidourle Camargue

En sus d'une enveloppe financière destinée à soutenir des projets locaux, le dispositif LEADER dote le territoire d'une ingénierie locale. Deux agents assurent l'animation du GAL et facilitent la mobilisation des fonds en accompagnant les porteurs de projets. D'autre part, l'équipe d'animation met en œuvre des actions pour renforcer les dynamiques du territoire et soutenir les coopérations entre les acteurs locaux, et extérieurs au GAL.

Pour ce faire, il est soumis au vote du comité de programmation, l'allocation d'une subvention FEADER de 150 176,12 € pour financer les deux postes d'animateurs-gestionnaires, un poste de stagiaire (5 mois), les frais de structure et de déplacement pour les deux années 2023 et 2024.

Le plan de financement a été rappelé :

Financiers	Taux	Montants
PETR autofinancement appelant le FEADER	18%	33 003,81 €
Autofinancement (dépenses non éligibles)		98,71 €
Département de l'Hérault	2%	4 540,22 €
Union Européenne FEADER	80%	150 176,12 €
TOTAL		187 818,86 €

Il est procédé au vote de l'animation 2023-2024	Pour :	12
	Abstention :	0
	Contre :	0

4. Information sur l'évaluation du programme 2023-2027

Aude FAYE détaille la démarche d'évaluation du dispositif LEADER proposée par les animateurs du GAL Vidourle Camargue. Dans un premier temps, il s'agit de constituer un groupe interne représentatif afin d'établir les objectifs et la méthodologie d'évaluation.

Depuis 2007 que le PETER porte ce dispositif européen, plusieurs évaluations ont été réalisées et ont conclu à de bons résultats. Cependant, la méthode d'évaluation mise en œuvre s'attache principalement à la gestion des fonds, là où le dispositif LEADER dispose d'une ingénierie en développement local. La proposition pour cette programmation 2023-2027 est de s'inspirer du guide méthodologique élaboré par le Réseau Européen de la PAC (EU Cap Network) grâce aux contributions d'experts en évaluation des différents états membres.

Guide disponible sur le lien suivant : [Évaluation de la valeur ajoutée de LEADER | EU CAP Network](#)

Remarques en séance : Katy GUYOT demande si l'évaluation est une démarche des GAL à l'échelle européenne, nationale ou locale. Maxime CHARLIER confirme qu'il s'agit d'une initiative locale conduite par le GAL Vidourle Camargue sans injonction extérieure. Robert LEFORT souligne qu'il serait intéressant de réaliser une étude d'impact approfondie sur les projets financés. Daniel REMY ajoute qu'au-delà des projets financés, il est important d'évaluer l'apport de LEADER en termes de coopération et de gouvernance locale. Thomas KREISER précise qu'une évaluation nécessite l'élaboration d'une méthodologie, du temps et donc cela a un coût « agent ». Stephan JANNEZ conclue que l'objectif d'une évaluation est d'améliorer le dispositif et de contribuer à la réflexion nationale des GAL.

5. Points divers

JOLI MOIS DE L'EUROPE 2025

Une conférence « L'Europe dans ma Commune » s'est déroulée le 6 mai à Gallargues-Le-Montueux, avec la Maison de l'Europe de Nîmes à destination des élus et agents du territoire. Après des généralités bienvenues sur les institutions européennes, les dispositifs de l'UE sur les territoires ont été présentés aux participants. Les services du PETR ont mis en avant les fonds LEADER et FEAMPA, en illustrant de propos par le retour de plusieurs témoins : Recyclerie de Calade, Trophée intercommunal RVV (plan de soutien aux traditions camarguaises 2022), Cidrierie Pépîne et Jardin pédagogie La Mauve.

Deux rendez-vous sont encore à venir :

- Le samedi 24 mai : Démonstration Le Comporte à la fête du port de plaisance d'Aigues-Mortes
- Le mercredi 28 mai : Rencontre à Ambrussum, en partenariat avec CALA et la Maison de l'Europe de Montpellier

Tout au long du mois de mai, le PETR met en valeur des projets financés sur les réseaux sociaux (1 publication tous les 2 jours).

CONVENTION POUR LE COFINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LES EPCI

Lors de sa commission permanente du 23 mai 2025, le Conseil Régional étudiera la « Convention pour la mise en place d'aides économiques dans le cadre spécifique des contreparties nationales des aides LEADER ». En complément du dispositif régional « maintien et développement de l'activité des entreprises », cette convention permettra d'encadrer l'intervention des EPCI (sans obligation) en co-financement des aides LEADER aux entreprises.

Le PETR Vidourle Camargue coordonnera la signature d'une convention commune au territoire du GAL. Par la suite, le Règlement d'intervention déjà approuvé par chaque EPCI devra-t-être actualisé pour mise en conformité avec ce nouveau cadre légal et les conditions qui en découlent.

Concrètement, le champ d'intervention des EPCI reste inchangé. Il s'agit simplement de sécuriser leur action juridiquement.

Calendrier 2025 des rencontres de Comité de programmation :

- Vendredi 11 juillet à 14h à Gallargues-Le-Montueux (ancienne gare) ;
- Vendredi 10 octobre à 14h à Gallargues-Le-Montueux (ancienne gare) ;
- Vendredi 5 décembre à 14h.

Compte-rendu rédigé le 19/05/2025 à Aimargues.

Le Président du GAL,

Pierre Martinez

